

JOURNAL MUNICIPAL BÉHUARD



Entre Loire et Guillemette

Juin
2017

LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

Le premier semestre de cette année 2017 a été vécu au rythme des élections. L'élection présidentielle suivie des élections législatives ont été des temps forts de notre vie politique. Elles ont pu intéresser et mobiliser bon nombre de citoyens qui se sont ainsi exprimés sur leurs inquiétudes et leurs attentes.

Moments privilégiés, dont il faut se saisir les béhuardaises et béhuardais ont montré par une forte participation aux différents votes (plus de 92 % - 90 % pour la présidentielle et 66 % - 57 % pour les législatives) leur attachement à l'exercice de la démocratie. C'est tout à leur honneur et je les en remercie.

A une toute autre échelle et sans commune mesure, un temps citoyen proposé par la municipalité a mobilisé une vingtaine d'habitants qui ont oeuvré pendant une demi-journée sur quatre mini-chantiers. Ils ont ainsi contribué à la mise en valeur de notre commune et permis de réaliser quelques travaux qui améliorent notre cadre de vie.

Citoyens enfin par toutes les attitudes et tous les gestes que bon nombre d'entre vous avez pour rendre notre cité agréable à vivre pour ses habitants, et accueillante pour les visiteurs.

Gardons à l'esprit qu'en cette période estivale notre île verra de nombreux touristes. Ayons à cœur de mettre en valeur notre patrimoine comme peuvent le faire les habitants des lieux que nous visitons. Nous invitons les touristes à prendre connaissance et à respecter la Charte du visiteur dont l'objectif est de les interpeller sur le respect des personnes et des lieux.

Pour conclure et en ce début d'été très chaud, je vous invite à être vigilants avec une attention particulière au rôle vital de l'eau et à toutes les conséquences qui en découlent.

Je souhaite à chacune et chacun d'excellentes vacances.

Le Maire,
Bruno RICHOU

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

LA VIE MUNICIPALE

Décisions municipales

Action sociale

Intercommunalité

Environnement

LA VIE ASSOCIATIVE

Union Sportive Béhuardaise (U.S.B.)

Syndicat d'Initiative de Béhuard (S.I.B.)

LE TOURISME

Saison estivale - Agenda été 2017

Passeur de Loire

Navettes fluviales

Charte du visiteur

INFORMATIONS PRATIQUES

BÉHUARD DANS L'HISTOIRE

LA VIE MUNICIPALE

DÉCISIONS MUNICIPALES

EN FÉVRIER 2017

Renouvellement du contrat de location du photocopieur

Le technicien de secteur a été mis à contribution pour la renégociation du contrat de location du photocopieur.

La société SBS, qui a en charge le marché « photocopieur » sur Angers Loire Métropole, propose de nous faire bénéficier des prix identiques à ALM. A compter du 1^{er} avril 2017, le contrat de location du photocopieur est donc confié à SBS pour une durée de 3 ans, faisant ainsi bénéficier à la commune une économie annuelle de 350 €.

Amélioration du débit Internet sur Béhuard

D'après nos dernières informations, le déploiement de la fibre optique n'aura pas lieu avant 2022 pour les communes de Béhuard et Savennières.

Aussi, afin d'améliorer le débit internet sur ces deux communes qui sont liées par le rattachement au même répartiteur installé sur la commune de la Possonnière, il pourrait être installé deux sous-répartiteurs sur la commune de Savennières. Cette solution intermédiaire permettrait d'accroître le débit sur la commune de Savennières et impacterait par la même occasion les 66 lignes de Béhuard et 40 lignes à Bouchemaine (La Pointe) et ce, dès cette fin d'année, si un avis favorable est donné au projet.

Techniquement, les deux sous-répartiteurs seraient reliés au réseau par la fibre pour un coût total de 100 000 € (50 000 € par répartiteur). La Communauté Urbaine prendrait en charge 75 % de la dépense au nom de la solidarité territoriale, les communes de Béhuard et Savennières faisant partie des communes les plus mal desservies en débit internet de l'agglomération angevine. Il resterait donc à la charge des communes 12 500 € par répartiteur. Quant à la liaison par la fibre optique dont la dépense est estimée à 100 000 €, elle serait financée par la communauté urbaine et serait restituée par Orange en 2022, lors de la mise en place de la fibre optique.

La commune de Savennières qui a porté ce projet se retourne donc vers la commune de Béhuard et celle de Bouchemaine pour solliciter une participation financière de 1 458 € pour Béhuard et 4 545 € pour Bouchemaine.

Le Conseil Municipal valide la participation financière de 1 458 €. Ce fonds de concours sera versé directement auprès de Angers Loire Métropole.

EN JANVIER 2017

Recensement de la population

La population a été recensée sur la période du 19 janvier au 18 février 2017 par Catherine JANET. La plupart des habitants ont répondu au questionnaire par internet, un grand MERCI à tous pour votre participation. L'INSEE communiquera ces données en début d'année prochaine, mais on peut déjà constater que la population n'a pas baissé... sur la petite cité, il se pourrait même qu'elle remonte légèrement !

Adhésion de la commune de Béhuard au service commun d'Angers Loire Métropole

Le 1^{er} janvier 2013, Angers Loire Métropole a créé un service commun entre certaines communes membres de la communauté urbaine et Angers Loire Métropole, afin de répondre à un besoin d'assistance en maîtrise d'ouvrage dans les affaires communales relevant principalement du secteur de la voirie, des espaces verts et des bâtiments. Les communes qui ont fait ce choix bénéficient des services d'un technicien de secteur. En 2017, il est proposé d'élargir ce service à trois nouvelles communes, dont Béhuard. La mise en œuvre de ce service est formalisée par une convention entre les 11 communes concernées et la communauté urbaine. Chaque commune rembourse les frais de fonctionnement du service commun sur la base d'un coût global estimé à 74 000 € pour 2017. Celui-ci sera ventilé au prorata du temps de service dédié à la commune qui en fait la demande. Pour 2017, le temps estimé à Béhuard est de 1%, soit une dépense de 740 € qui sera réajustée en fin d'année 2017.

Projet de plantation d'arbres fruitiers avec l'association AGGRADE

L'Association AGGRADE représentée par M. Hochet, habitant de Béhuard et Mme Bousseronde, s'est rapprochée de la commune pour mettre en place un chantier participatif auquel seraient associés les habitants de Béhuard et la mairie. Il a pour objectif la plantation d'arbres fruitiers sur un terrain communal. Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable sous réserve de la réception d'un dossier qui formalisera le projet ainsi qu'un cahier des charges précis.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 et BP 2017

Fonctionnement 2016	Montants
Dépenses 2016	83 671.75 €
Recettes 2016	93 738.46 €
Excédent reporté N-1	44 040.97 €
Résultat de fonctionnement 2016	54 107.68 €

Investissement 2016	Montants
Dépenses 2016	43 582.02 €
Recettes 2016	19 544.15 €
Excédent reporté N-1	3 654.83 €
Résultat d'investissement 2016	- 20 383.04 €

En cumulé, le résultat 2016 fait apparaître un excédent de 33 724.64 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser 2016 d'un montant de 3 252.70 € (subvention régionale versée en 2017 sur des travaux réalisés en 2016) viennent diminuer le besoin de financement en investissement, la mise en réserves d'investissement est donc de 17 130.34 €.

Affectation du résultat 2016

L'excédent de fonctionnement de 54 107.68 € est affecté de la façon suivante :

- **17 130.34 € en réserves d'investissement**
1068-0001 - excédents de fonctionnement capitalisés
- **36 977.34 € en report de fonctionnement**
002 : excédent de fonctionnement reporté

Vote des taux des Impôts locaux 2017

La loi de finances de 2014 qui a fait participer les collectivités locales à la diminution du déficit public, via une réduction de la DGF, continue de s'appliquer, ce qui représente une baisse de 10 % pour 2017 et une diminution de 31 % entre 2014 et 2017, soit un tiers de recette en moins.

Par ailleurs la dotation de solidarité départementale perçue annuellement depuis 1992 pour un montant de 8 823 € a belle et bien été supprimée en 2017. En 2016, après négocia-

tion auprès du département, la dotation avait été tronquée de 6 706 €, puisque le montant versé était de 2 117 €. Il faut donc composer avec environ 11 % de recettes en moins sur le budget de fonctionnement et d'investissement.

Fort heureusement, la gestion prudente de la commune permet de reporter un excédent de 36 977.34 € sur le BP 2017. M. le Maire rappelle que dans les mêmes temps, la commune de Béhuard arrive au terme de ses emprunts, la dette par habitant est passée à 166.19 € par habitant alors que la moyenne nationale de la strate est de 523 € par habitant.

Pour autant et comme cela avait été évoqué lors du vote du BP 2016, il est proposé une augmentation de 3 % du taux des impôts locaux. Les taux arrêtés en 2017 sont les suivants :

Taxes	Taux de référence 2016	Taux votés 2017
T. habitation	8.21 %	8.46 %
T. foncière (bâti)	12.60 %	12.98 %
T. foncière (non bâti)	27.47 %	28.29 %

Les produits des taxes d'habitation et des taxes foncières rapportent 37 903 € à la commune, soit 44 % des recettes réelles de fonctionnement. A strate identique, la commune de Béhuard reste en deçà de la moyenne nationale.

Le budget de fonctionnement 2017 s'équilibre à **122 493.34 €** et celui de d'investissement à **54 219.75 €**.

Mise en place du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal a délibéré pour instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Mise en accessibilité et rénovation de la mairie

Afin de répondre aux normes d'accessibilité et rénovation de la mairie il a été décidé de réaliser des travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la mairie. Ces travaux consistent en :

- la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, du côté de la rue du Chevalier Buhard, ainsi que l'aménagement des abords de la rampe,
- la rénovation des bureaux en peinture et la mise en sécurité par la remise à neuf de l'électricité.

Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux dont l'estimation est fixée à 8 470 € HT sous réserve de l'obtention de 80 % de subvention.



EN AVRIL 2017

Révision de Plan de Prévention Risques Inondation (PPRI) du Val de Louet

Le PPRI du Val de Louet a été mis en révision le 16 novembre 2015. Dans le cadre de cette procédure, Mme la Préfète demande aux communes concernées de donner leur avis sur cette première phase de révision. De nouvelles cartes d'aléas, issues de la conjonction des connaissances des hauteurs d'eau et vitesses ainsi que d'enjeux délimitant des « zones urbaines » et des « zones d'expansion des crues » ont été élaborées.

Le Conseil Municipal **émet un AVIS TRES DEFAVORABLE** sur les cartes d'aléas et d'enjeux. En effet, l'île de Béhuard est totalement recouverte d'un aléa très fort, en lieu et remplacement de certaines zones qui étaient en aléa fort (zones urbaines). Il rappelle que la réglementation était très claire à ce sujet. Toute extension était impossible en aléa très fort et très compliquée en aléa fort.

Aussi, compte tenu qu'aucune précision n'est donnée sur la partie réglementaire se rattachant à la nouvelle cartographie, il n'est pas envisageable de donner un avis favorable sur les cartes d'aléas et d'enjeux. M. le Maire explique que la commune de Béhuard est une « particularité » par rapport aux autres communes concernées par cette révision, puisque c'est la seule commune à être une île sur la Loire et que par conséquent tout le territoire est couvert par le PPRI. Il n'est donc pas question de s'interdire de toutes nouvelles extensions (construction et démolition) de l'habitat existant ainsi que tout changement d'affectation ou de destination des propriétés bâties. Les contraintes sont déjà tellement importantes sur Béhuard, qu'il n'est pas nécessaire d'en rajouter d'autres.

Groupement de commandes

Une convention est signée entre la communauté urbaine ALM et les communes membres en lien avec les missions du technicien de secteur afin de bénéficier de prix préférentiels pour tout achat en commun de prestations de services, de travaux ainsi que d'acquisition de fournitures en lien avec ces missions.

EN JUIN 2017

Renouvellement de la convention de gestion avec Angers Loire Métropole

Signature de l'avenant à la convention de gestion relative à l'exercice des compétences voiries, eaux pluviales et éclairage public qui arrive à expiration fin août 2017, la prolongeant de 4 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Navettes fluviales 2017

Signature d'une convention d'objectifs entre Angers Loire Tourisme et la commune de Béhuard pour reconduire les navettes fluviales 2017.

Remplacement du personnel pendant l'été

Loïc MALINGE sera remplacé sur la période de ses congés, du 7 au 25 août 2017. La commune de Savennières met à disposition des agents à raison de 6 heures par semaine.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et taux de promotion

Loïc MALINGE remplit les conditions pour accéder au poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 25 juillet 2017. Le Conseil Municipal décide de créer le poste et de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour cet avancement de grade, à savoir 100%.

Espaces naturels et droit préemption au titre des espaces naturels sensibles

Une étude a été réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire et a permis la création d'un schéma de requalification et de gestion des espaces naturels de Rochefort-sur-Loire, Denée et Béhuard. Aussi, afin de protéger ce site, le département propose d'instaurer une zone de préemption au titre de sa politique des espaces naturels sensibles et de déléguer ce droit à la commune. Cette instauration constituera un outil adapté pour mettre en place une veille foncière et garantir une maîtrise sur certains espaces à forte valeur écologique.

ACTION SOCIALE

LE CSI L'ATELIER



EDITION 2017

TRANZ'ART
ÉDITION 2017

24 JUIN 17h à 22h30
SAVENNIÈRES Place de l'église
Les Copains des Bois
Chanson française - rock festif

1er JUIL 19h à 22h30
BÉHUARD Place de l'église
Manafina
Musique du Monde

Bar & restauration sur place

Infos
06 09 81 55 33
famille@csi-latelier.fr

Devant le succès de l'an dernier, le CSI l'Atelier, le Syndicat d'Initiative de Béhuard et la mairie de Béhuard renouvellent l'opération Tranz'Art !

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Le 1^{er} octobre 2016, le CSI l'Atelier et le CCAS de Chalonnes sur Loire ont obtenu la reconnaissance **MSAP (Maison de Services Au Public)**.

La Maison de Services au Public est un lieu d'accueil et d'information pour simplifier vos démarches administratives, améliorer l'accès, l'écoute et le dialogue avec les services publics. C'est un lieu ouvert à tous ! Vous pourrez y trouver, une aide pour toutes vos démarches administratives et sociales (CAF, CPAM, CARSAT, ...). Si, par exemple, vous n'avez pas d'adresse mail, la MSAP vous accompagne dans sa création et son utilisation. Dans la maison de services au public vous disposez d'une connexion internet gratuite pour toutes vos recherches et pour consulter les sites partenaires. Vous avez la possibilité d'imprimer, photocopier et scanner vos documents administratifs.



Lieu d'accueil : 5 route de Savennières à
St Georges sur loire – tél : 02 41 39 17 11

Horaires

- du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
- le vendredi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

ANIMATIONS FAMILLES

«Chaque lecture est un pas en avant pour la liberté et un pas en arrière pour la dictature.» Salim Boudiaf

Le CSI l'Atelier envisage la mise en place d'un **groupe de lecteurs, lectrices pour partager le goût de la lecture et des textes avec les habitants du territoire**. Des lectures publiques pourraient être proposées lors d'événements, de randonnées ou de temps dédiés, en fonction des envies des lecteurs...

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès d'Emilie au 06 09 81 55 33.

ANIMATIONS JEUNESSE

Cet été, **Radis Beach** débarque dans les communes avec une nouvelle formule : c'est désormais **aux jeunes de concocter leur semaine d'activités**, chaque lundi, avec leurs animateurs. Pour cela, ils pourront piocher dans une cinquantaine d'activités différentes pour participer à des animations au plus proche de leurs envies ! **Chaque mercredi, une sortie de folie** est programmée (O'Gliss Park, Trampoline Parc, accrobranche, Natur'O Park, Glisséo, Canoë kayak). Et pour les plus âgés ? Une **semaine «spéciale + 14 ans»** leur est proposée en juillet, et des **soirées bivouac** tout au long de l'été ! Bien sûr, pour ceux qui veulent travailler, les **chantiers jeunes** sont de nouveau proposés !

Vous pouvez retrouver cette plaquette à l'accueil du Centre Social L'Atelier, sur son Facebook (CSI L'Atelier) ou sur son site internet (csi-latelier.fr).

Attention, les places sont limitées... Pensez à vous inscrire directement au Centre Social



CONTACTS
Centre Social Intercommunal L'Atelier
 5 rue de Savennières 49170 St Georges sur Loire
 Tél. : 02.41.39.17.11
 Mail : csi.st.georges@orange.fr

ACTIONS SOCIALES

INTERGÉNÉRATIONNELLES



Première rencontre
Pétanque Béhuardaise
samedi 9 septembre 2017 à 16 h
Ouvert à tous les Béhuardais,
de tout âge.

Au programme, parties de pétanque suivies d'un apéritif où chacun amènera de quoi partager !

N'oubliez donc pas vos boules de pétanque et de former vos équipes !

LA PISCINE DU LOUET



La piscine du Louet située à Rochefort sur Loire est ouverte du 1^{er} juin au 30 septembre 2017.

HORAIRES D'OUVERTURES
EN JUIN ET SEPTEMBRE 2017

- du mardi au vendredi de 17 h 00 à 19 h 00
- les week-ends de juin et septembre de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 18 h 45

EN JUILLET ET AOUT 2017

- du mardi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 00 jusqu'à 20 h
- journée continue les week-ends de juillet/août de 10 h 30 à 20 h 00 (fermeture du petit bassin entre 12 h 30 et 15 h 00)

Fermeture exceptionnelle les 8 et 9 juillet 2017

De nombreuses activités sont proposées cet été, notamment des leçons de natation, des cours d'aquagym, des activités nocturnes en juillet et août et des baptêmes de plongée...

TARIFS

Tarifs : les Rochefortais et les communes partenaires
 (**Béhuard**, Savennières, Denée, Chaudefond-sur-Layon, Mozé sur Louet et Saint-Aubin-de-Luigné)

- de 3 à 7 ans : 0.50 €
- de 8 à 18 ans : 1.50 €
- Adulte : 2.50 €
- Carte 10 entrées : 20.00 €
- Aquagym (10 séances) : 35.00 € (4 € la séance)

Tarifs : autres communes

- de 3 à 7 ans : 1.50 €
- de 8 à 18 ans : 2.50 €
- Adulte : 3.50 €
- Carte 10 entrées : 30.00 €
- Aquagym (10 séances) : 45.00 € (5 € la séance)

Abonnement solidaire : pour tout l'été, à partir de 50 € pour 1 personne puis 10 € par personne de la famille.

CONTACTS

www.rochefortsurloire.fr - mail : piscinedulouet@gmail.com -

Tél : 02 41 78 70 55



INTERCOMMUNALITÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le PLUi d'Angers Loire Métropole a été approuvé le 13 février 2017 et a été rendu exécutoire le 25 mars 2017.

Le PLUi d'Angers Loire Métropole c'est :



- un PLU "3 en 1" qui intègre les politiques de l'Habitat (Programme local de l'habitat -- PLH) et des Déplacements (Plan de déplacements urbains -- PDU)
- un projet de développement qui contribue à limiter la consommation foncière
- une approche nouvelle pour la préservation de la biodiversité
- une démarche particulière de prise en compte du patrimoine bâti et des composantes végétales du territoire
- des règles de hauteur adaptées aux enjeux grâce à un plan des hauteurs

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document de planification urbaine régissant le cadre du développement et de l'aménagement du territoire dans un souci de développement durable.

Il définit à l'échelle locale un projet de développement à horizon d'une dizaine d'années, permettant d'anticiper et de programmer les besoins du territoire en termes d'emplois, de logements, de services, d'équipements, etc.

Il détermine les droits à construire applicables à chaque parcelle et fixe les normes réglementaires de construction suivant la nature de la zone (site naturel, espace agricole, zone urbaine à dominante d'activité économique, résidentielle, etc.). Contrairement au document antérieur (Plan d'Occupation des Sols -- POS), le PLUi n'est pas uniquement tourné vers la réglementation de l'usage du sol. Il porte également un projet global et équilibré pour le territoire en mettant en cohérence les politiques publiques du logement, des transports et déplacements, de l'action économique, de l'environnement.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

L'île de Béhuard est protégée depuis 2005 par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

En 2010, la loi du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) a modifié le régime des **ZPPAUP** par celui des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (**AVAP**).

Suite à cette loi, le Conseil Communautaire d'ALM, a décidé de mettre à l'étude une A.V.A.P. sur les 3 communes ligériennes, Béhuard, Savennières et Bouchemaine, pour assurer la pérennité des protections à envisager et créer l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU.

Les réflexions menées en groupe de travail et en Commission Locale AVAP (CI-AVAP) ont permis de dégager des objectifs en matière de protection et de restauration du bâti, des espaces naturels et agricoles et de prise en compte des enjeux de développement durable (intégration des dispositifs de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie).

La loi du 7 juillet 2016 a modifié les ZPPAUP et les AVAP en **SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)** avec un Plan de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine qui reste celui de l'AVAP approuvée.

Depuis le 15 mai 2017, l'île de Béhuard est classée en « Site Patrimonial Remarquable » conformément à la nouvelle législation de protection du patrimoine. Ce nouveau dispositif AVAP valant SPR intègre une approche patrimoniale, architecturale, urbaine, paysagère et historique ainsi que des objectifs du développement durable.

L'AVAP reste une servitude d'utilité publique du PLU, elle est par conséquent annexée au PLUi.



Pour consulter le PLUi et le site patrimonial remarquable

Site de la mairie :

www.behuard.mairie49.fr

OU

<http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/plui-d-angers-loire-metropole/consulter/index.html>

OU

dossier papier en mairie

AMÉLIORATION DE L' HABITAT



Vous envisagez de réaliser des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation au maintien à domicile ?

Profitez du dispositif d'aides à l'amélioration de l'Habitat sur Angers Loire Métropole

« Mieux chez Moi »

En cours depuis 2013, ce dispositif répond à une politique volontariste en matière d'amélioration de l'habitat qui a permis d'améliorer plus de 700 logements (propriétaires occupants ou en locatif) grâce aux subventions publiques de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), et du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Des Conseils personnalisés à vos besoins !

Angers Loire Métropole offre une information et un accompagnement gratuit, neutre et complet grâce à ses conseillers techniques et financiers qui suivent votre projet étape par étape.

- Conseil personnalisé neutre et objectif en fonction de votre situation
- Evaluation de votre logement pour identifier les points forts et points faibles
- Identification des financements possibles
- Accompagnement sur le montage des dossiers

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Près de 50% des ménages d'Angers Loire Métropole peuvent bénéficier de ces aides financières ! Pourquoi pas vous ?

- Les habitants des 33 communes de la Communauté Urbaine d'Angers
- Les propriétaires qui occupent leur logement (résidence principale) sous conditions de ressources
- Les propriétaires qui louent ou souhaitent louer un bien immobilier en réalisant des travaux
- Pour des logements de plus de 15 ans.

Attention : Tout le monde peut bénéficier d'un accompagnement technique et de conseils personnalisés gratuitement !!!

Pour quels types de projet ?

- Les projets de rénovation énergétique
- Les projets d'adaptation au vieillissement ou au handicap

Où s'adresser, se renseigner avant fin 2017

Téléphone : tous les jours de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 au **02 41 43 00 00**

Mail : MieuxChezMoi@angersloiremetropole.fr

Lieu : **8, place Freppel – 49100 Angers**

Site Internet : www.angersloiremetropole.fr/mieuxchezmoi

BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Broyer ses végétaux à domicile réduit la production de déchets et permet de récupérer une ressource gratuite pour le jardin. Une pratique encouragée par Angers Loire Métropole.

Le printemps et l'automne sont deux saisons de pic d'activités pour les jardiniers... comme pour les déchèteries du territoire : plus de 20.000 tonnes de végétaux y sont collectées chaque année. La moitié environ est traitée sur la plateforme de compostage de Villechien et le reste pris en charge par un prestataire privé.

Pour limiter ces apports et les déplacements en déchèterie, la communauté urbaine encourage les particuliers à opter pour le broyage des déchets végétaux.

Le broyage permet en effet de diminuer de six à douze fois le volume de branches et branchages et de récupérer une ressource gratuite, utilisable au jardin en paillis, en amendement végétal ou en matière carbonée pour le composteur.

Dans le cadre des actions menées en faveur de la prévention des déchets, Angers Loire Métropole propose régulièrement des démonstrations dans les déchèteries. En avril et mai, des animations ont également été organisées dans plusieurs communes du territoire : les habitants de Feneu, Villevêque, Saint-Martin-du-Fouilloux, Ecuillé et Les Ponts-de-Cé, ont ainsi pu mesurer l'intérêt et la facilité du broyage.

A noter que pour encourager cette pratique, les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction de 15 euros sur la location d'un broyeur individuel auprès d'entreprise de location conventionnées.

Renseignements au numéro vert

0.800.41.88.00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ENVIRONNEMENT

JOURNÉE ÉCOCITOYENNE



Le samedi 20 mai une vingtaine de personnes ont participé à la journée écocitoyenne proposée par la mairie. Cette journée s'est déroulée en lien avec l'opération « Nature en fête » organisée par la Communauté Urbaine d'Angers .

Quatre micro-chantiers ont pu débuter permettant d'effectuer des travaux que l'employé municipal ne peut réaliser faute de temps suffisant. Il s'agit de la peinture des sanitaires du parking, du nettoyage du ponton, du nettoyage des panneaux de signalisation et de la révision de la signalétique afin de diminuer la pollution visuelle qu'elle peut éventuellement occasionner.

Tout en oeuvrant à l'embellissement de notre commune, les participants ont vécu par la même occasion un moment de partage, de rencontre et de convivialité.

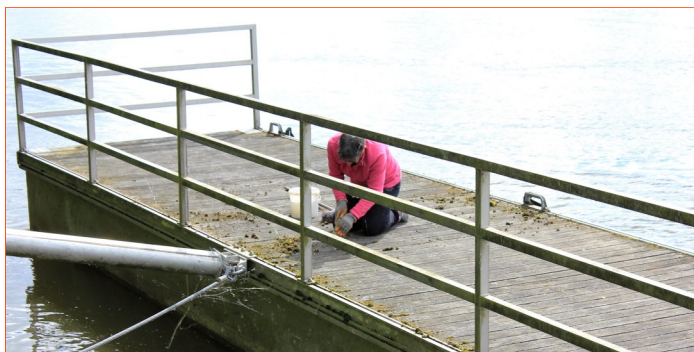
Un regret : celui de ne pas avoir réalisé tout ce qui était prévu. Certaines personnes se sont dites prêtes à prendre à nouveau un peu de temps pour terminer les travaux.

Un autre rendez-vous est déjà prévu le samedi 23 septembre pour le nettoyage des rives. Nous vous espérons nombreux à y participer.

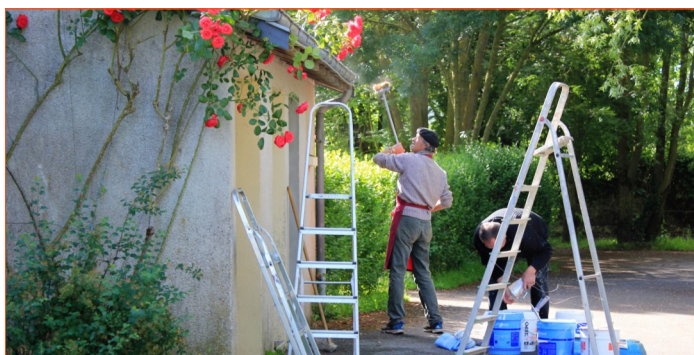
Ce pourrait être alors l'occasion de poursuivre et de conclure

**A bloquer dès maintenant dans vos agendas,
le samedi 23 septembre 2017 !**

Atelier N° 1 : nettoyage du ponton



Atelier N° 2 : peinture des sanitaires



Atelier N° 3 : nettoyage des panneaux de signalisation



Atelier N° 4 : réorganisation de la signalétique



Merci à tous les participants !

LA VIE ASSOCIATIVE

USB

L'Assemblée Générale s'est déroulée cette année, le 10 mai 2017. Un bilan positif a été présenté soulignant la bonne ambiance qui règne dans les cours de marche nordique et de gym Pilate. Tout ceci fonctionne grâce au dévouement et au professionnalisme de notre coach Yvan Lambert. Le bilan financier a été également positif pour cette saison, mais en légère baisse par rapport à l'année dernière.

L'AG s'est terminée par le partage des plats préparés par les adhérents et tout le monde a pu apprécier en même temps les talents de cuisinier de chacun.

Nous nous tournons d'ores et déjà vers la saison 2017-2018. Les cours restent inchangés, à savoir :

- le mardi matin de 9 h 30 à 11 h 00 pour la marche nordique avec pour l'année prochaine une indication sur le niveau de difficulté des parcours qui seront proposés par le coach,
- le mercredi soir pour la Gym Pilate :
 - 1^{er} cours : 18 h 00 à 19 h 00
 - 2^{ème} cours : 19 h 05 à 20 h 05

Pour la marche nordique, il reste quelques places, n'hésitez donc pas à vous inscrire ou à en parler autour de vous.

Pour la Gym Pilate, nous avons déjà une liste d'attente, beaucoup de personnes s'étant déjà réinscrites pour l'année 2017-2018.

Si vous êtes intéressé(e)s ou si vous souhaitez un renseignement, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :

usbehuardaise@gmail.com

Cette année s'est terminée avec un moment convivial à la Guillemette de Béhuard. Nous avons eu aussi la chance de faire le dernier cours de gym Pilate sur la plage de Béhuard.

Que du bonheur !

A l'année prochaine !



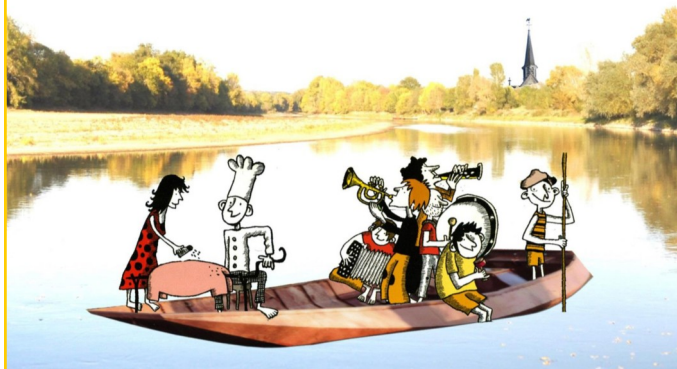
CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Nathalie PELLIER - Tél : 06 85 84 62 60

Marie BONSIRVEN - Tél : 06 20 84 02 72

SIB

28^{ème} FETE DE LA PLATE Dimanche 27 Août 2017



CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Dominique GARREAU, Président du Syndicat d'Initiative

Tél : 02 41 39 43 15

mail : sibehuard@yahoo.fr

A vous, amis bénévoles toujours aussi fidèles et à ceux qui le deviendront, nous comptons sur votre présence, votre enthousiasme et votre bonne humeur légendaires, pour participer une fois encore aux préparatifs de cette Fête familiale.

Votre aide ? Elle est possible dès le samedi matin 9 h avec votre participation active le dimanche ainsi qu'au rangement le lundi.

Bienvenue, fortement désirée, à ceux qui souhaiteraient participer à un équipage de courses de Plates. Merci de battre le rappel, en particulier auprès des jeunes qui vous entourent.

Dès à présent, nous vous remercions du soutien que vous pourrez apporter, afin que notre grande fête annuelle soit une belle réussite.



2^{ÈME} ÉDITION DU "TRAIL ENTRE LOIRE ET VIGNES"

LE DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017

Le Comité d'Animation Saponarien, avec la collaboration du SI de Béhuard et de la commune de La Possonnière, organise cette année, deux nouveaux parcours de 13 et 24 km.

Au programme : des vignes, la Loire, des coteaux, du sable... pour tout le monde !

Inscriptions sur le site de Klikego :

<https://www.klikego.com/inscription/trail-entre-loire-et-vignes-2017/course-a-pied-running/1460704491111-3>



TOURISME

SAISON ESTIVALE - ETÉ 2017

Du 30 juin au dimanche 9 juillet	Exposition tous les jours, salle de la mairie de 14 h 30 à 18 h 30 Artistes invités : Sophie Gaborit, créatrice de textiles, Séverine Lièvre, peintre et Jean-Luc Duvignon, sculptivateur
Samedi 1^{er} juillet	Soirée " Tran'zarts" Animation de rues avec « Manafina » de 19 h à 22 h 30, place de l ' Eglise
Mardi 4 juillet	Concert avec l ' Octuor de guitares de Nantes Chapelle de Béhuard à 20 h - Entrée gratuite
Du jeudi 13 au dimanche 23 juillet	Exposition tous les jours, salle de la mairie de 14 h 30 à 18 h 30 Artistes invités : Noël Boccacio et Jean Boccacino, artistes peintres
Jeudi 20 juillet	Escapade ligérienne : 5 communes - 5 sites insolites Animation autour du thème des inondations de 9 h 45 à 17 h 30
Du dimanche 30 juillet au dimanche 27 août	Exposition tous les jours, salle de la mairie de 15 h à 19 h Artiste invité : Yvon de l ' Avouillette, artiste peintre
Mercredi 9 août	Echappée belle : découverte de la course en plates De 9 h 30 à 12 h au port de la Guillemette
Mardi 15 août	Fête mariale. Pèlerinage au sanctuaire de Béhuard. (Infos sur le site de la Maison Diocésaine)
Dimanche 27 août	Fête de la Plate, marché artisanal et animations
Du samedi 3 au 25 septembre	Exposition permanente, salle de la mairie
Samedi 9 septembre	Tournoi de pétanque
Samedi 17 et dimanche 18 septembre	Journées du patrimoine. Visites guidées de la chapelle (voir site de la maison diocésaine - http://sanctuairebehuard.unblog.fr)

ANIMATIONS CULTURELLES

La programmation des animations pour la saison estivale 2017 s ' est faite conjointement avec la mairie de Béhuard, le Syndicat d ' Initiative et Angers Loire Tourisme.

On y trouve essentiellement des animations culturelles et sportives offertes aux habitants de la commune et aux visiteurs. Ces derniers seront sans doute nombreux à venir découvrir notre petite cité, cet été. Une charte des visiteurs a été élaborée et sera installée à l ' entrée du village début juillet (cf. page 13). Elle sera visible également sur le site de la mairie.

PASSEUR DE LOIRE

Le Passeur de Loire vous offre une traversée originale en bateau traditionnel de juillet à début septembre 2017, tous les week-ends. Il vous fait traverser au départ et à l'arrivée de 3 lieux différents : le port de La Possonnière, l'île de Rochefort-sur-Loire, et la queue de l'île de Béhuard.

Horaires : samedi de 14 h 30 à 19 h 30 et dimanche de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.

Tarif : 1 € par personne et 0,50 € par vélo.

Pour prévenir le passeur : hisser le drapeau ou appeler au

06 30 05 55 40

NAVETTES FLUVIALES

Larguez les Amarrées !
Été 2017

NAVETTES FLUVIALES
CROISIÈRES
BATEAUX ÉLECTRIQUES
ACTIVITÉS NAUTIQUES

Reconduction des navettes fluviales jusqu' à Béhuard
Du jeudi 13 juillet au jeudi 31 août 2017 tous les jeudis et samedis au départ d'Angers, cale de la Savatte

Plus d'informations : www.angersloiretourisme.com

Vous y trouverez notamment le guide touristique, le flyer, la carte randonnées en pdf.

Tarif unique : Tarif étape : 3.50 € - Gratuit pour les – de 6 ans. Embarquement des vélos gratuitement mais sur réservation :

- A l'office de tourisme - Place Kennedy à Angers -

Tél : 02 41 23 50 00

- A la maison du Port - 38 bld Henri Arnault à Angers -

Tél : 02 41 23 50 02

Destination : Ile de Loire
Du jeudi 13 juillet au jeudi 31 août 2017
Jeudi et samedi

2 Bateaux de 25 places le jeudi et 1 bateau de 25 places + 1 bateau de 12 places le samedi. 10 vélos possible / bateau

MATIN
Angers: 9H30
Bouchemaine: 10h40
Béhuard : 11H40
Bouchemaine : 12H45

APRES MIDI
Bouchemaine : 14H30
Béhuard : 15H30
Bouchemaine : 16H40
Angers: 18H

CHARTE DU VISITEUR

Amis visiteurs, bonjour,

Merci de prendre quelques minutes pour lire cette charte de visite. Vous êtes venus sur notre île passer un moment que nous vous souhaitons très agréable.

Vous faites partie des nombreux touristes qui arpentez les rues et les sentiers de notre petite cité de caractère et nous sommes heureux que vous puissiez découvrir les richesses et la sérénité de ce lieu classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour vous accueillir, la commune met gratuitement à votre disposition parkings et sanitaires. La maintenance de ces équipements représente un coût supporté actuellement par les béhuardais. Cette gratuité n'est donc pas équitable et limite par ailleurs les possibilités d'entretien et de restauration. Nous n'envisageons pas cependant de rendre payant l'accès aux parkings et aux sanitaires.

Par autant, si vous avez passé un bon moment sur notre île et si vous l'avez aimée vous pouvez nous aider par un geste financier qui servira au financement :

- de la restauration du patrimoine bâti ;
- à la protection de l'environnement naturel ;
- à l'achat d'équipements collectifs.

Vous pouvez déposer votre participation dans le tronc situé ci-dessous sur le pied de ce pupitre. La proposition peut surprendre, mais entre le tout payant et le tout gratuit, nous vous invitons à une démarche intermédiaire prônant une participation libre basée sur la compréhension, la confiance et la solidarité.

Nous attirons aussi votre attention sur le respect des personnes et des lieux en évitant tout ce qui peut être nuisances sonores et visuelles. Nous vous recommandons de visiter le bourg à pied, de ne pas cueillir de fleurs, de tenir en laisse votre chien. Le respect de ces règles élémentaires de vie est garant du bien être de chacun et du bien vivre ensemble.

Une des principales richesses de ce site insolite est son patrimoine immatériel qui en fait un lieu de ressourcement, de quiétude, de paix.

Visiter Béhuard, c'est faire une étape « spirituelle ».

C'est ce que nous vous souhaitons et c'est ce que nous souhaitons que vous permettiez aux autres de faire.

Merci à l'avance pour votre compréhension et votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil seront habilitées à recevoir les demandes de CNI.

A proximité de Béhuard, vous pouvez contacter la mairie de Beaucouzé, celle de Chalonnnes-sur-Loire ou la mairie d'Angers. La liste des mairies habilitées est à votre disposition en mairie.

Le bénéficiaire de la CNI doit obligatoirement être présent au dépôt du dossier – **Les demandes se feront UNIQUEMENT sur rendez-vous.**

Les CNI pour adultes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarches particulières.

Il existe des exceptions pour :

- les changements d'adresse,
- les déplacements à l'étranger (uniquement sur présentation d'un justificatif),
- les changements d'état civil.



RAPPEL

Il n'existe pas de mesure d'urgence pour l'établissement des C.N.I. C'est à chacun d'anticiper suffisamment à l'avance le temps nécessaire à la collecte des pièces et le délai de fabrication de sa C.N.I.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

PENDANT LES VACANCES D'ETE

DU LUNDI 24 JUILLET 2017

AU MARDI 15 AOUT 2017 INCLUS

AGENDA DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 2^{ème} SEMESTRE 2017

Lundi 18 septembre 2017 à 20 h 30

Lundi 23 octobre 2017 à 20 h 30

Lundi 27 novembre 2017 à 20 h 30

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'autorisation de Sortie de Territoire (AST) concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur ne pourra plus voyager à l'étranger sans détenir un formulaire d'autorisation parentale rempli et signé par ses parents (ou titulaires de l'autorité parentale).

Ce document, supprimé en 2013, a été rétabli pour renforcer les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme afin notamment d'éviter le départ de mineurs vers la Syrie.

Comment faire ?

Le formulaire (*cerfa* n°15646*01) est téléchargeable et disponible à l'accueil de la mairie.

Une fois complété et signé par les titulaires de l'autorité parentale, le formulaire devra être accompagné de la photocopie d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

Vous n'avez pas besoin de déposer votre dossier en mairie.

Votre enfant devra seulement présenter ces documents lors d'un contrôle.

A SAVOIR : l'autorisation de sortie de territoire ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage (passeport ou carte d'identité en cours de validité).

ETAT CIVIL

Bienvenue à

Louis GÉGU DEGUIGNE, né le 21 mai 2017

Félicitations à

Mirian FERNANDEZ et Florian SERVANT mariés le 1^{er} juin 2017

Vinciane ROCCOFORT de VINNIÈRE et Jean BERRUT mariés le 24 juin 2017

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Jours d'ouverture	Horaires
Mardi après-midi	15 h 00 à 18 h 00
Jeudi matin	9 h 30 à 11 h 00
Samedi (uniquement le 1 ^{er} samedi de chaque mois)	9 h 00 à 11 h 00

BÉHUARD DANS L'HISTOIRE...

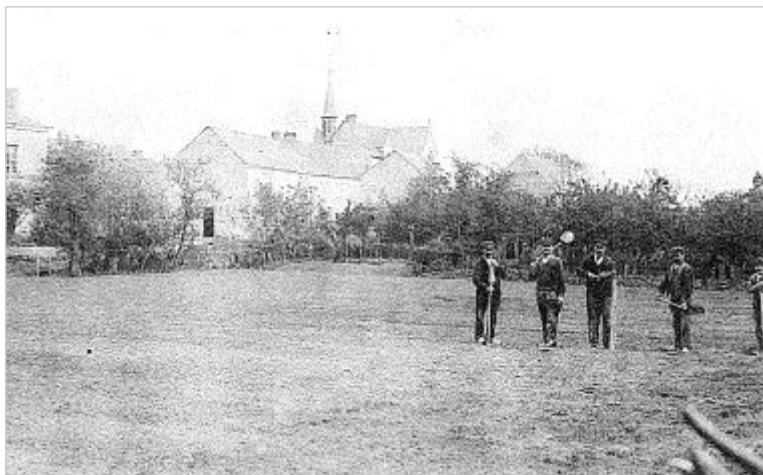


Le chanvre était une des productions principales de l'île avant guerre. Sa culture remonte vraisemblablement au XIIIème siècle. Elle alimenta longtemps les célèbres filatures, corderies et tissages d'Angers et de Beaufort-en Vallée.

Arraché à la main, il était mis en bottes, roui en Loire, et enfin séché sur les grèves où il devenait plus ou moins blanc selon la limpidité de l'eau pendant le rouissage.

Les grains de chènevis nourrissaient alors abondamment le poisson.

Toutes les habitations sont implantées sur des « montilles » qui suffisaient à les maintenir hors d'eau avant la construction des grandes levées en amont d'Angers. Mais au fur et à mesure de l'exhaussement de ces dernières, on a dû surélever la plupart des constructions d'un étage, dans lequel, hélas, on est très souvent obligé de se réfugier aujourd'hui encore.



Les productions agricoles ont toujours été riches et variées : pâturages, cultures, fruits et légumes, car les terres sont légères, humides en profondeur, fertilisées par les limons déposés chaque année par la Loire en crue.

*"Lorsque la dernière goutte d'eau sera polluée, le dernier animal chassé et le dernier arbre coupé,
l'homme comprendra que l'argent ne se mange pas"*

Sitting Bull

